

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE.

OBJET : Vérification des installations électriques des bâtiments communaux

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est obligatoire de procéder à la vérification périodique des installations électriques sur les bâtiments communaux ouverts au public.

Il précise que 3 cabinets ont été consultés pour réaliser cette prestation.

Le prix des prestations se chiffre de la manière suivante :

1. BUREAU DEKRA : La visite périodique électrique des ERP se chiffre à 1928 € H.T la première année. Le contrôle du réseau gaz et des chaudières gaz se chiffre à 60 € H.T/an pour les deux bâtiments soit un total de 2385.60 € TTC
2. BUREAU SOCOTEC : 2720 € H.T par an pour la vérification des installations électriques. Le contrôle des installations gaz se chiffre à 60 € H.T par bâtiment au gaz soit 120 € H.T (Salle des Fêtes et stade) soit un total de 3480 € TTC.
3. BUREAU APAVE : 3110€ H.T par an pour la vérification des installations électriques. Le contrôle des installations gaz se chiffre à 320 € H.T soit un total de 4116 € TTC.

Monsieur le maire propose de retenir la société DEKRA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société DEKRA du HAVRE pour réaliser les vérifications périodiques des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.
- autorise le maire à signer le devis (joint en annexe) .

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Marie-Françoise
LARROQUELLE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

